

Descriptif du module 6

Domaine : Santé
Filière : Ostéopathie
Orientation :

1. Intitulé du module Intégration ostéopathique et diagnostique III (Système appendiculaire)

2021-2021

Code :
S.OS.SO.1306.FD.21

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Niveau :

Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres : ...

Caractéristique :

Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25 du règlement relatif à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Type :

Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres : ...

Organisation temporelle :

Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre de printemps
 Semestre d'automne
 Autres : ...

2. Organisation

Crédits ECTS
5

Langue principale d'enseignement :

Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres : ...

3. Prérequis

Avoir validé le module
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

- A. Rôle Expert : Am1 Am2 Am3
B. Rôle Communicateur-trice : Bm1 Bm2 Bm3
C. Rôle Collaborateur-trice : Cm1 Cm2 Cm3 Cm4
D. Rôle Manager : Dm1 Dm2 Dm3
E. Rôle Promoteur-trice de la santé : Em1 Em2 Em3
F. Rôle d'apprenant-e et formateur-trice : Fm1 Fm2 Fm3
G. Rôle professionnel-le : Gm1 Gm2 Gm3

Au terme du module, l'étudiant-e sera capable de :

D'aborder sur un plan anamnestique et clinique les troubles fonctionnels du système appendiculaire

Sur un plan réflexif :

- De conduire une anamnèse ostéopathique ciblée selon la plainte.
- De synthétiser et de résumer à ses pères le cas clinique étudié.
- De décider de la prise en charge du cas étudié ou de référer ce cas auprès d'un-e spécialiste.
- De proposer un diagnostic différentiel d'exclusion.
- De justifier au travers de ses connaissances théoriques ce diagnostic.
- De présenter un plan d'examen clinique systémique et ostéopathique pour infirmer ou confirmer le diagnostic.

Sur un plan clinique :

- D'effectuer un examen systémique approprié à la plainte.
- D'effectuer un examen ostéopathique approprié à la plainte.
- De présenter son diagnostic et la prise en charge adéquate en fonction des résultats des examens cliniques effectués.
- D'user des techniques ostéopathiques appropriées lors du traitement dans la sphère ostéopathique.
- De présenter un plan de traitement futur si nécessaire.
- De prodiguer les conseils adéquats en regard du diagnostic, de la prise en charge ostéopathique et des facteurs de comorbidité chez le/la patient-e.

Sur un plan relationnel :

- D'adapter sa communication verbale et non-verbale au niveau psychosocial de son-sa patient-e.
- De présenter un pronostic quant à la prise en charge de la plainte au-à la patient-e et à ses pères.
- D'évoquer les effets secondaires liés à la prise en charge ostéopathique.

5. Contenu et formes d'enseignement

Classe inversée :

Lors de ces classes, un cas clinique est fourni par l'intervenant 2 semaines avant la classe. Ce cas est ensuite étudié par un groupe de 8 étudiants-es subdivisés en binôme durant ces 2 semaines. Chaque binôme a pour objectif d'étudier le cas au sein des 4 points clés de la prise en charge clinique de ce cas qui sont :

- Anamnèse (EBM).
- Examen clinique (EBM).
- Traitement (EBM).
- Pronostic, limitation de la prise en charge, conseils et informations au patient (EBM).

Lors de la classe une mise en commun est effectuée par les étudiants-es ainsi que la rédaction d'un algorithme de prise en charge en fonction de l'affection présentée 2 semaines au paravent par l'intervenant.

Clinique guidée :

Au cours de cet enseignement, l'étudiant-e pratique les examens cliniques appropriés au sein de la branche d'enseignement spécifiée sous la supervision de l'intervenant-e ainsi que les techniques en lien avec la zone anatomique concernée par l'affection ou la zone anatomique considérée par la prise en charge.

Modalités pédagogiques : Cours magistraux Ateliers Self-learning

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation : Oral Examen écrit QCM QAD Dossier écrit ECOS 2

L'évaluation du module se fait sur plusieurs postes. Le taux de réussite pour chacun de ces postes doit être de 50% minimum, faute de quoi l'examen est échoué et le module non validé.

La note cumulée de chacun des postes doit être égale ou supérieure à 60% afin de valider le module.

La présence à tous les cours est obligatoire (> 80%).

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible

Pas de remédiation

Répétition : Appréciation ECTS = F

Modalités : L'étudiant-e a le choix de refaire l'examen lors de la session de rattrapage ou de suivre à nouveau le module avant de se représenter à l'examen.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir l'appréciation comprise entre A et E en cas de réussite, ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière ainsi que l'exmatriculation.

En cas de répétition du module, la dernière version du descriptif de module fait foi.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Nom du responsable de module :

Descriptif validé le

20 septembre 2021

Descriptif validé par

Pierre Frachon

Sandro Fossetti

